



SYNDICAT  
MIXTE  
du PAYS VENDÔMOIS

## SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

\* \* \*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\* \* \*

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

\* \* \*

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :  
18 AVR. 2025

Le mercredi 19 mars 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 12 mars 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Authon, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	33	7	19	59	59	0	0

### OBJET : ADHÉSION DU PAYS VENDÔMOIS AU CAUE 41

#### Représentants du Conseil Départemental :

##### Présent(s) avec voix délibérative :

Canton de Montoire-sur-le-Loir Claire FOUCHER-MAUPETIT , Philippe MERCIER

##### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration:

Canton du Perche Florence DOUCET à Yves BELOEIL (La Chap. Vicomtesse)

#### Représentants des Communautés de Communes :

##### Présent(s) avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Laurent BRILLARD , Jacky FOUSSARD

##### Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Claude GEROLA

##### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

CC Collines du Perche Karine GLOANEC-MAURIN à Martine ROUSSEAU (Sargé/Braye)  
CC Perche et Haut-Vendômois Pierre SOLON à Claire FOUCHER-MAUPETIT

#### Représentants des Communes :

##### Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
ARTINS	P. HUGUET	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
AUTHON	M-J. CINTRAT	LE TEMPLE	J. PAPOT	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
BAILLOU	S. GAUTIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MAZANGE	P. BRIONNE	THORE LA ROCHETTE	T. BOULAY
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A. BOURGEOIS	TOURAILLES	C. MONTARU
DANZE	F. BRAULT	SAINT AMAND LONGPRE	D. ROGER	VILLAVARD	P. LONA
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY	VILLEMARDY	P. NOYAU
GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINT ANNE	P-A. VIOLET	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	J. CROSNIER		

##### Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	É. RIOTTEAU	PERIGNY	K. PESCHARD	TROO	D. CALEGARI-JEHL
LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	RENAY	P. LEMONNIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN

##### Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

AZE : M. BOULAY à P. Brionne (Mazangé)	MONTROUVEAU : C. MONIER à M. Chartrain (Lunay)
BUSLOUP : C. STEGRE à J. Durand (Fréteval)	NAVEL : M. MARTY-ROYER à T. BOULAY (Thorée la Rochette)
CHOUE : F. GAULLIER à S. Gauthier (Baillou)	SASNIERES : C. GRANGER à Y. Rolland (St Rimay)
COULOMMIERS-LA-TOUR : A. SOUVRAIN à C. Montarut (Tourailles)	SELOMMES : P. BELLANGER à E. Riotteau (Areines)
FAYE : A. GARNIER à M.J Cintrat (Authon)	VALLÉE DE RONSARD : P. COCHONNEAU à P. Mercier (CD41)
LANCE : Y. TRIMARDEAU à A. Bourgeois (Morée)	VENDOME : F. CASSAUD à L. Brillard (CATV)
LES HAYES : J. PROVENDIER à P. Hugué (Artins)	VILLEROMAIN : N. DAMIER à P. Noyau (Villemardy)
MESLAY : S. NALLET à J. Foussard (CATV)	VILLIERSFAUX : S. NORGUET à B. BARBIER (Crucheray)

#### Autres) présent(s) sans voix délibérative:

Dominique OURY (Authon), Philippe LERICHE (Fréteval), Nicolas Haslé (territoires Vendômois)  
Alain HAMRAOUI, secrétaire général adjoint – sous-préfecture de Vendôme

**OBJET : ADHÉSION DU PAYS VENDÔMOIS AU CAUE 41****EXPOSÉ**

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Cher (CAUE 41), association issue de la loi sur l'architecture du 3 juillet 1977, a été créé en septembre 1979. De par ses statuts, le CAUE remplit diverses missions, conseil aux collectivités, aux particuliers, sensibilisation, formation et information relatives aux domaines de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement. Le CAUE 41 est un partenaire du Pays Vendômois qui peut intervenir en conseil sur certaines thématiques (notamment environnement, patrimoine bâti dont rénovation énergétique). Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 250 €.

**PROPOSITION**

Madame la Présidente propose aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver le renouvellement de l'adhésion du Pays Vendômois au CAUE41.

**DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - ~~5~~ **8** POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion du syndicat Mixte du Pays Vendômois au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Cher (CAUE 41), à compter de l'année 2025
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 18/04/2026.....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : .....

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

